

L'ATTESTATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (ASSR)

Bonne conduite

Parmi les multiples certifications délivrées aux élèves dans le second degré, l'ASSR est indispensable et participe d'une véritable politique publique de prévention. Lui consacre-t-on le temps et les moyens nécessaires ?

Les Attestations de sécurité routière de niveau 1 et 2 (ASSR 1 et 2), créées en 1977, obligatoires depuis 1993 pour la première et 2002 pour la seconde, s'inscrivent dans le *Continuum éducatif à la sécurité routière*. Cette stratégie d'enseignement, véritable priorité nationale, renforce la formation à la sécurité routière instituée en 1957 dans l'Éducation nationale. Elle vise à faire baisser le nombre de victimes de la route, en particulier chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans, particulièrement touchés, et se traduit par un ensemble de démarches éducatives, de la maternelle au lycée et au-delà. Il s'agit d'apporter à tous, dès le plus jeune âge, les connaissances et compétences indispensables en matière de sécurité routière.

Certifications

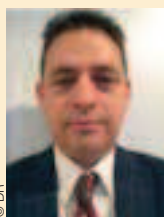
Ces connaissances sont évaluées par une série de certifications. À l'école primaire est délivrée l'APER (attestation de première éducation à la route) en fin de CM2. Au collège, l'ASSR 1 et 2 sont validées en fin de Cinquième et de Troisième et sont exigibles quand l'élève atteint l'âge de 14 ans pour l'ASSR 1 et quand il atteint l'âge de 16 ans pour l'ASSR 2. La première permet de s'inscrire à la formation pratique du BSR pour conduire un deux-roues, la seconde d'accéder à la conduite accompagnée. Elle est nécessaire pour passer le permis de conduire. L'ASSR 1 n'est pas obligatoire pour passer l'ASSR 2. Les épreuves se présentent sous la forme d'un QCM à partir de l'analyse d'une vingtaine de séquences vidéo. Il faut obtenir au moins 10/20 pour obtenir l'ASSR. Les épreuves ont lieu pendant le temps scolaire à partir du 2^e trimestre. Une évaluation formative est proposée aux élèves pour préparer l'examen. Mais ils peuvent aussi



s'entraîner chez eux sur divers sites Internet. Cela pose encore et toujours la question de la fracture numérique.

Pédagogie et contenus

Les professeurs du premier et du second degré dans toutes les disciplines doivent intégrer les enjeux de la sécurité routière dans leurs enseignements. Plus que de former au code de la route, il s'agit « d'intégrer des règles civiques liées au partage de l'espace de circulation ». Ces apprentissages conçus sous la forme de projets transdisciplinaires peuvent faire l'objet d'un EPI au collège, d'un TPE ou d'un PPCP au lycée général et professionnel. En général, un référent encadre le dispositif mais la mobilisation de l'ensemble des équipes éducatives doit en assurer le succès. Et c'est peut-être ici l'écueil du dispositif, qui, bien qu'indispensable, s'ajoute à des contenus d'enseignement de plus en plus lourds, disparates voire hétéroclites. L'éducation à la sécurité routière mérite assurément plus d'investissements. Il est nécessaire d'accorder des temps suffisants aux équipes pour préparer des séquences pédagogiques dignes de ce nom, et pour se concerter mais aussi de leur proposer une formation théorique et pratique conséquente. N'est-ce pas le minimum dû à une priorité nationale ? ■



TÉMOIGNAGE

« Développer des pratiques qui permettent d'adopter un comportement responsable »

M. Ahmed Dakki, chef d'établissement adjoint au collège Stéphane-Mallarmé (Paris 17^e), explique le déroulement des épreuves de l'ASSR dans son établissement.

À partir de la circulaire, je rédige une note interne qui résume les objectifs de l'Éducation à la sécurité routière (ESR) et j'expose les modalités de passation des épreuves. Je propose des pistes de réflexion aux professeurs pour préparer au mieux les élèves. L'implication de toutes les disciplines est importante mais ce n'est pas toujours évident. Les professeurs utilisent les ressources numériques à leur disposition (Eduscol, site de l'ESR) et expliquent aux élèves

comment s'entraîner chez eux. Dans le cadre du CESC, nous faisons appel à des intervenants de la préfecture de police, qui, après une présentation théorique, font passer un test aux élèves. Il y a deux sessions, une principale et une de rattrapage. Nous avons sept classes de Cinquième et huit classes de Troisième. Il s'agit de bien s'organiser. La passation des épreuves respecte les règles applicables aux

examens et se fait sous surveillance d'un membre de l'équipe éducative. Les élèves utilisent des boîtiers électroniques pour répondre. Ces épreuves sensibilisent les élèves aux problématiques de sécurité routière. Ils s'emparent de la question, en discutent entre eux. J'insiste pour que l'on transmette aux élèves des pratiques qui leur permettront d'adopter un comportement responsable. ■

Rubrique réalisée par Hamda El Khiari

Chiffres

17%

des accidents de la route concernent un enfant ou un adolescent.

18 à 24 ans

Les conducteurs novices de 18 à 24 ans représentent 20 % de la mortalité routière. Ces chiffres sont en baisse depuis 2005.

Chiffres de la mortalité routière 2015 (source : Observatoire national interministériel de la sécurité routière, bilan de l'accidentalité 2015).

1,5 million

Chaque année, 1,5 million de collégiens de Cinquième et de Troisième passent l'ASSR 1 et 2 :

▶ ASSR 1 : 98 % de réussite en moyenne.

▶ ASSR 2 : 97 %.

Mais... la moyenne est de 11/20.

Certificats

Font partie intégrante du *Continuum éducatif à la sécurité routière*, les attestations suivantes :

▶ **L'AER** (attestation d'éducation à la route) est destinée aux élèves déficients visuels. Les épreuves ont lieu dans des EPLE dans le cadre de la loi du 11/02/05 pour l'égalité des droits et des chances ;

▶ **le BSR** (brevet de sécurité routière) proposé par les auto-écoles est indispensable pour conduire un cyclomoteur dès l'âge de 14 ans. Pour s'inscrire à la formation pratique, il faut être titulaire de l'ASSR 1. Il doit être présenté lors d'un contrôle sous peine d'amende ;

▶ **L'ASR** est destinée aux jeunes déscolarisés et aux apprentis. On le passe dans les GRETA et dans les CFA pour les apprentis.

Se préparer aux ASSR

▶ **Sur le site de l'ESR** (éducation à la sécurité routière) : preparer-assr.education-securite-routiere.fr

▶ **Sur EDUSCOL.**

▶ **Une appli mobile « ASSR 1 et 2 »** est disponible sur les différentes plates-formes.